



**ALINÉA PAYSAGE**  
*paysagiste par nature*

01 56 05 99 09  
contact@alinea-paysage.fr  
[www.alinea-paysage.fr](http://www.alinea-paysage.fr)  
273 rue Gabriel Péri 92700 Colombes



Faites entretenir votre jardin par notre société  
et vous serez **remboursés de 50%\*** du montant



Vous ne payez pas d'impôt sur le revenu ?

**BONNE NOUVELLE !**

Depuis le 1er janvier 2017, toutes les personnes retraitées bénéficient de l'avantage de 50%\* de réduction et de crédit d'impôt prévu dans le cadre des Services à la Personne.

\*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Plus d'infos  
au dos

## RÉDUCTION, CRÉDIT D'IMPÔT ?

Grâce à la loi de finance de 2017, les retraités ne payant peu ou pas d'impôt peuvent désormais bénéficier du crédit d'impôt de 50%\* sur les prestations réalisées à leur domicile et entrant dans le cadre des services à la personne. Notre entreprise d'espaces verts, étant affiliée à une coopérative déclarée SAP, peut vous proposer des prestations d'entretien de jardin et vous faire bénéficier de cet avantage. Avant 2017, seuls les retraités payant des impôts sur le revenu pouvaient bénéficier de la réduction d'impôt et non du crédit d'impôt.

“

### Prenons un exemple concret :

*M. Martin, retraité non imposable, fait appel à un professionnel référencé ACCÈS SAP pour une prestation réalisée à son domicile entrant dans le cadre des services à la personne (entretien de jardin). Le montant de la prestation s'élève à 1000€ TTC. Ne payant pas d'impôt sur le revenu, M. Martin peut désormais bénéficier de 50%\* de crédit d'impôt, c'est-à-dire qu'il va recevoir un chèque de remboursement du Trésor Public d'un montant de 500€ en intégrant cette dépense lors de sa déclaration annuelle.*

”

## ACCÈS SAP c'est qui ?

ACCÈS SAP (Accès aux Services à la Personne) est une coopérative déclarée « service à la personne » regroupant près de 2 000 entreprises du paysage dans toute la France. Notre entreprise d'espaces verts, adhérente à celle-ci, peut intervenir chez vous tout en vous proposant de bénéficier des avantages des services à la personne, à savoir la réduction/crédit d'impôt de 50%\* sur les prestations entrant dans le cadre légal.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre paysagiste ou :**

- Vous connecter sur le site internet [www.acces-sap.fr](http://www.acces-sap.fr)
- Joindre la coopérative par téléphone au 0805 626 022 (appel gratuit)



Déclaration  
N°SAP532923984

\*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts